



**Ville de
Muret**

APPEL A PROJETS

Pour la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation d'une Œuvre d'Art dans le cadre de l'aménagement d'un giratoire situé à l'Entrée Sud de la Ville de Muret

Date de Publication de l'avis d'appel à projet : 14 NOV. 2024
Date limite de dépôt de candidature : vendredi 20 décembre 2024

CAHIER DES CHARGES

1- Cadre général :

L'Appel à projets est un outil de démarche collaborative public-privé, permettant notamment aux Collectivités Territoriales la réalisation d'un objectif d'intérêt général.

Il consiste à susciter des initiatives et inventivités privées et est destiné à couvrir, en fonction des choix stratégiques et des financements disponibles, les besoins en équipements et en services identifiés sur le territoire.

La procédure d'Appel à projets respecte les principes de transparence, d'égalité de traitement des candidats et de liberté d'accès à toute personne désireuse de candidater.

Un Comité de Pilotage sera chargé d'examiner les dossiers de candidatures et d'émettre un avis. L'Autorité compétente décide du candidat retenu.

Les projets seront analysés par les membres du Comité de pilotage désignés par la Commune de Muret selon 3 étapes :

- 1) Vérification de la régularité administrative des candidatures et du caractère complet des dossiers,
- 2) Vérification de l'éligibilité du projet au regard des critères minimums spécifiés. A ce stade, l'instruction des dossiers manifestement non conformes au cahier des charges ne sera pas engagée,
- 3) Analyse au fond des projets en fonction des critères de sélection.

Une classification sera établie au regard d'une grille de notation (cf. point 7 du présent cahier des charges), et soumis pour décision à Monsieur Le Maire.

Une décision individuelle sera notifiée à l'ensemble des candidats.

2- Eléments de contexte du présent Appel à Projet et identification du besoin :

La commune de Muret, Sous-Préfecture, est située dans le département de la Haute-Garonne. Commune urbaine qui compte environ 25 000 habitants, ville-centre de la Communauté d'Agglomération « Le Muretain Agglo », c'est la 5^{ème} commune la plus peuplée du département.

La commune prévoit de nombreux projets d'aménagement tels que la ZAC Porte des Pyrénées, qui constitue un projet de pôle d'activités diverses qui s'étend sur plus de 60 hectares, sur le secteur Sud du territoire communal.

Sur le plan du patrimoine architectural, la commune comprend cinq immeubles protégés au titre des monuments historiques.

Muret est également reconnue comme étant le lieu de naissance de Clément Ader (1841-1925), inventeur et pionnier de l'aviation.

A ce titre, 2025 étant l'année du centenaire de la mort de Clément Ader, la Ville de Muret souhaite commémorer cet événement au travers d'une œuvre d'art symbolisant cette personnalité emblématique.

Le présent appel à projet vise à concevoir, réaliser, acheminer et installer une œuvre d'art dans le cadre de l'aménagement d'un giratoire qui se situe à l'entrée Sud de la Ville, sur le secteur de la ZAC Porte des Pyrénées, Avenue des Pyrénées (point GPS : <https://maps.app.goo.gl/Qkp5JPiaY3ZRZPtG7>).

La thématique imposée pour cette œuvre d'art est **Clément Ader**.

La mise en œuvre du projet est prévue au plus tard au cours du 2^{ème} semestre 2025.

3- Les dispositions et contraintes techniques :

L'œuvre d'Art sera implantée sur un giratoire dont les caractéristiques techniques sont précisées sur les plans annexés.

Le point de localisation GPS (<https://maps.app.goo.gl/Qkp5JPiaY3ZRZPtG7>) permettra aux candidats de situer précisément l'implantation du giratoire et de l'œuvre. Sont annexés au présent cahier des charges les plans permettant d'intégrer le futur giratoire dans la ZAC Porte des Pyrénées (3 annexes).

Le giratoire permettra de desservir le centre commercial de la ZAC Porte des Pyrénées à l'Est, ainsi que l'entrée du concessionnaire Renault à l'Ouest.

Il sera traversé par 2x2voies depuis l'échangeur Sud.

Les projets présentés devront tenir compte du dimensionnement de l'anneau du giratoire, de son nombre de branches, de la largeur de la chaussée.

Le positionnement et la taille de l'œuvre ne devront pas perturber la visibilité de la circulation aux entrées et sorties du giratoire.

Le positionnement de la place de stationnement intégrée dans le giratoire, dans le cadre de son entretien, pourra être réétudié en fonction du projet du candidat, sans remettre en question son dimensionnement ; cette place de stationnement pourra éventuellement venir s'implanter en partie sur la surlargeur franchissable.

Les fondations et ancrages de l'œuvre d'art sont à intégrer dans le projet global, et sont à la charge du candidat.

Les raccordements au réseau d'électricité et d'arrosage seront pris en charge si nécessaires par le Maître d'Ouvrage (hors enveloppe budgétaire allouée).

La mise en œuvre de l'îlot central du giratoire est à la charge du Maître d'Ouvrage.

La surlargeur de l'îlot central est à ce stade prévue en galets de Garonne (à l'identique du giratoire desservant la Salle Horizon depuis l'Avenue des Pyrénées). Cependant, les matériaux et leurs aspects sont susceptibles d'évoluer en fonction du projet du candidat. Les seules contraintes techniques qui devront être impérativement respectées sont le franchissement possible en cas de convoi exceptionnel, et sa largeur de 2 mètres.

Les enjeux techniques, financiers, esthétiques et en lien avec la sécurité, resteront à la libre appréciation du Maître d'Ouvrage.

Le Comité de pilotage sera attentif au fait que les propositions artistiques entrent en dialogue avec les notions de lumière et du matériau choisi, notamment sur sa pérennité dans le temps et ses modalités d'entretien qui devront faire l'objet de préconisations techniques détaillées par le candidat.

Le calendrier définitif sera établi en fonction des travaux de réalisation du giratoire où sera implantée l'œuvre d'art.

4- Documents attendus pour l'appel à projet :

Contenu du dossier de candidature :

Les candidats devront remettre un dossier comprenant les pièces suivantes, sous peine de rejet :

Concernant la candidature

- Les documents permettant de l'identifier, notamment un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé,
- Les effectifs et qualification de l'opérateur,
- Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations l'interdisant de soumissionner avec un acteur public
- Régularité de la situation juridique, fiscale et sociale, s'il y est soumis,
- Garanties et capacités techniques et financières
- Attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité

Concernant le projet :

Tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le présent cahier des charges soit notamment :

- Un curriculum vitae de l'artiste, détaillant des œuvres déjà réalisées (format pdf. A4, 1 page R/V, Police Arial taille 11)
- La description de maximum 3 œuvres réalisées (format A4, une page recto/verso maximum, pour chaque œuvre, Police Arial taille 11) ou projets d'œuvre (d'importance et/ou contexte similaire), accompagnée d'un visuel distinct par œuvre ou projet d'œuvre décrit en format .pdf (format A3 et en mode paysage), 3 fichiers numériques distincts maximum correspondant à chacune des œuvres ou projets d'œuvres décrits.

Ces visuels ne doivent comporter qu'une seule vue (pas de montage, d'assemblage de plusieurs vues, pas de texte). Le nom de chaque fichier devra permettre son identification et mise en lien avec la description fournie (nom.projet.année.lieu.pdf). Ces 3 visuels seront projetés aux membres du Comité de pilotage.

- Une lettre de motivation de l'artiste pour ce projet spécifique (adéquation et singularité de la démarche artistique avec le programme proposé en cohérence avec la thématique imposée « Clément Ader » - 1 page A4 recto/verso – Police Arial taille 11).
- Une note d'opportunité indiquant les grandes intentions artistiques que l'artiste envisage de prendre dans le cadre de la commande et du respect de la thématique imposée (format A4, 2 pages recto/verso maximum - Police Arial taille 11).
- Une esquisse de l'œuvre proposée format A3 en format .pdf avec 2 vues, une depuis le Sud et une depuis le Nord. Cette esquisse devra préciser la nature des matériaux envisagés, les dimensions de l'œuvre, ainsi que les modalités de fixation sur site, d'acheminement et d'assemblage (sur site ou pas).
- Un planning détaillé faisant apparaître toutes les phases du projet.
- Un chiffrage estimatif détaillé par postes de dépenses (conception, réalisation, transport, mise en œuvre).
- Une description détaillée de la constitution de l'équipe qui candidate à l'offre.
- Une description détaillée des modalités d'entretien de l'œuvre (périodicité, particularités techniques...).

En cas de co-traitance ou de sous-traitance, chaque co-traitant ou sous-traitant devra transmettre un dossier complet (candidature + projet).

L'appel à projet consiste en la CONCEPTION, la REALISATION, l'ACHEMINEMENT et l'INSTALLATION d'une Œuvre d'Art, les projets présentés ne pourront être examinés que si toutes les phases du besoin sont remplies (de la conception à l'installation).

5- Evaluation et suivi :

Les candidats s'attacheront à présenter un calendrier prévisionnel précisant les étapes et délais pour mettre en œuvre le projet dans le respect des dates fixées au point 2 de l'Avis d'Appel à projet.

Au cours de la mise en œuvre, le Lauréat devra assurer un point d'étape avec la Ville de Muret à chaque phase d'avancement, afin d'anticiper les potentielles contraintes techniques liées au projet. Le Lauréat

pourra également être associé aux réunions de chantier du giratoire dans un souci d'une parfaite coordination du projet global.

Dès la réception de l'ouvrage, le titulaire devra fournir obligatoirement les DOE en format pdf et en fichier exploitable.

6- Financement du projet :

La Ville de Muret financera sur ses fonds propres l'investissement concerné par le présent Appel à projet.

L'enveloppe budgétaire allouée pour l'intégralité du projet est fixée à **215 000 € HT**. Elle inclut toutes les dépenses afférentes à la mise en œuvre globale du projet.

Les projets présentés devront être en concordance avec l'enveloppe financière allouée.

Il n'est prévu aucune indemnité pour les candidats non retenus.

En application du contrat qui sera signé entre la Ville de Muret et le porteur de projet lauréat, le paiement de la prestation sera effectué sur présentation de factures et fera l'objet de 3 versements :

- 30 % à la signature du contrat,
- 60 % à la livraison et installation de l'œuvre,
- 10 % après 4 mois d'installation et de présence sur site.

Les factures devront être déposées de manière dématérialisée sur le portail Chorus Pro en indiquant :

- N° Siret : 21310395500018
- Code Service : DST

7- Critères de sélection et modalités de notation :

La note globale et synthétique de réponse résulte des critères principaux d'évaluation, dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Qualité du projet : - Compréhension du besoin - Lisibilité du projet - Qualité des propositions répondant aux items demandés dans le cahier des charges, incluant les modalités d'entretien	50 points
Capacité à mettre en œuvre le projet : - Composition de l'équipe et adéquation des compétences - Respect du délai de réalisation	30 points
Financement du projet : - Capacité du candidat à porter le projet dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée, pertinence du prix par rapport au projet	20 points
TOTAL	100 points

Le Comité de pilotage se réserve la possibilité d'auditionner des candidats ayant remis une proposition recevable.